

Mirabeau sous le sceau du secret : l'écriture épistolaire à l'épreuve de la surveillance pénitentiaire

SOPHIE ROTHÉ

Université de Tours

« Chaque siècle a son esprit qui le caractérise ; l'esprit du nôtre semble être celui de la liberté¹ », écrivait Diderot. Dans cet esprit, les écrits carcéraux du comte de Mirabeau, qui fut prisonnier de Vincennes sous Louis XVI puis représentant du tiers état à la Révolution, vont nourrir une révolte qui s'ouvre à la fin du xviii^e siècle. Cet aristocrate, dont la jeunesse libertine est tout entière « [marquée] par des lettres de cachet² », fera en effet de ce système le symbole de l'arbitraire. Condamné à mort par contumace pour rapt et adultère, il est emprisonné à la demande de son père. Ses trois années de détention (mai 1777-décembre 1780) sont néanmoins l'occasion de nouer une correspondance avec son amante, Sophie de Monnier, enceinte et recluse dans un couvent.

La lettre écrite en prison constitue alors aussi bien le lieu d'un épanchement pathétique qu'un outil de contestation de l'autorité. Cette correspondance met en scène le caractère incommensurable du pouvoir institutionnel, et par là même les stratégies d'écrasement de l'individu captif. La peinture que le comte dresse de ses modalités d'incarcération fait de son expérience une torture physique et psychologique : les conditions matérielles de détention, et particulièrement le

1. Diderot, Lettre à la princesse Dashkoff, 3 avril 1771, *Correspondance*, Paris, Minuit, 1964, t. XI, p. 20.

2. Mirabeau, Lettre 18 du 29 sept. 1777 à Lenoir, *Lettres écrites du donjon de Vincennes, (1777-1778)*, éd. de Béatrice Didier, Paris, Actes sud, 1998, p. 146.